

ولا للذهب فامتنع من الطعام والشراب واشتدَّ به المرض أسعًا على ما جرى عليه فعرضت قضيتته بين يدي الملك فامر ان يخلف له ذلك فبعث اليه من يعلمه بذلك فوجده قد مات رحمه الله تعالى وكان رحيلنا من المدينة نريد مكة شرفها الله تعالى فنزلنا بقرب مسجد ذي الخليفة الذي احرم منه رسول الله صلى الله عليه وسلم تسليما والمدينة منه على خمسة اميال وهو منتهى حرم المدينة وبالقرب منه وادى العقيق وهناك تجردت من مخيط الثياب واغتسلت ولبست ثوب إحرامى وصليت ركعتين واحرمت بالتحج مفردا ولم ازل ملبيا في كل سهل

retrouva plus ni les esclaves ni l'argent. Alors il s'abstint de manger et de boire, et il fut pris d'une maladie très-grave, par suite de la peine que lui causa ce qui lui était arrivé. J'exposai son aventure au roi, qui ordonna de lui donner l'équivalent de ce qu'il avait perdu, et qui lui dépêcha quelqu'un pour l'informer de cette détermination; mais le messager le trouva mort. (Que Dieu très-haut ait pitié de lui!)

Nous partîmes de Médine pour aller à la Mecque, et nous fîmes halte près de la mosquée de Dhou'lholaïfah, où l'envoyé de Dieu se constitua en état pénitentiel. (Cf. M. Caussin de Perceval, III, 176, 207 et 299.) Elle est à cinq milles de distance de la ville, et c'est là le terme du territoire sacré de Médine. Près de cet endroit est la rivière Al'akîk, et ce fut là que je me dépouillai de mes vêtements à coutures, je me lavai, et je revêtis le costume de mon état pénitentiel (ihrâm). Je fis une prière de deux rec'ahs, et je m'obligeai à faire le pèlerinage simple de la Mecque. Je ne cessai de me conformer aux obligations prescrites (littéral. de dire *labbaïc*, ou: « Me voici devant toi, ô mon Dieu! louange à toi, etc. ») par monts et par vaux, en montant comme en descendant, jusqu'à ce que